

POUR UNE RECHERCHE SANS PRÉCARITÉ



Depuis plusieurs décennies, l'Université et le monde de la recherche connaissent un mouvement de néolibéralisation, passant d'un système de production de connaissances dans un contexte académique relativement autonome à un mode de production de connaissances à visée applicative. Cette évolution est marquée par une baisse des financements pérennes des établissements au profit de financements sur projet, par un pilotage de la science par les entreprises et les marchés financiers et par une utilisation dans le service public des pratiques de management issues du monde de l'entreprise (new public management). De plus en plus, tout est noté, classé, évalué : les individus (via le h-index), les revues scientifiques (via l'impact factor), les laboratoires et les universités (via le classement de Shanghai). En France, cette mutation est le fruit d'une succession de lois : loi Savary (1984), loi LRU (2007) et la récente LPR (2021). L'objectif de ces lois est une « mise au pas », une volonté de privatisation et un contrôle des universités françaises par les pouvoirs politique et économique. L'objectif, derrière ces lois, est ainsi d'imposer une idéologie de l'entrepreneuriat, de soumission au marché, de compétition entre les individus, laboratoires, universités, afin de briser la pensée critique et réflexive de l'université. Ainsi, sous prétexte d'une « autonomie » des universités, l'État se désengage du financement des universités, les obligeant à chercher d'autres sources de revenus pour pouvoir survivre : financement sur projets via l'Agence nationale de la recherche (ANR), contrats avec des industriels, etc.

Dans ce contexte, les postes de chercheur·es et d'enseignant·es-chercheur·es titulaires se raréfient, créant une très forte compétition qui pousse les jeunes chercheur·es à enchainer les contrats précaires (postdoc, ATER, vacataires, tenures tracks, etc.), ce qui suppose d'importantes contraintes personnelles (déménagements fréquents, etc.) et financières (salaires faibles, voire dérisoires). Cette compétition acharnée pour quelques trop rares postes se fait au prix de leur temps de recherche, de la détérioration de leur santé physique, mentale et de leur vie personnelle et familiale. S'ajoutent à tout cela de vives attaques politiques vis-à-vis de la science, et en particulier un discrédit jeté sur les sciences sociales, qui sont considérées par certain·es dirigeant·es comme des productions idéologiques. Comment pouvoir faire un travail intellectuel rigoureux si les jeunes chercheur·es accaparé·es par des inquiétudes concernant notre survie matérielle, le lieu où l'on atterrira l'année suivante (voire le mois prochain), etc. ? Comment garantir l'autorégulation par les pairs de la production scientifique — pierre angulaire du fonctionnement de la science —, s'il y a une ingérence des pouvoirs économiques, politiques, idéologiques sur l'agenda de la recherche et sur ses conclusions ?

Pour nous, le rayonnement de la recherche n'est possible qu'à travers une recherche de qualité, coopérative et basée sur des principes d'éthique et d'intégrité scientifiques. Nous souhaitons une recherche plus humaine, qui permette le respect de la dignité. Il est nécessaire de mener une réflexion sur les conditions d'un retour à l'autonomie de la science, tout en étant au service du bien commun et des citoyen·nes. Nous nous opposons à ce que les financements de la recherche à l'Université de Pau soient réduits aux appels à projets, liés notamment aux grandes entreprises de l'énergie et de « l'environnement », et oubliant la diversité intellectuelle dont fait preuve notre université. Cela passe par une sortie du précariat des jeunes chercheur·es, qui est devenu la règle à l'université. Cela passe par des mesures très concrètes que pourrait prendre l'Université pour faire cesser la précarité des doctorant·es et des jeunes docteur·es :

- Une mensualisation de paiement des vacations (conformément à la circulaire n° 2017-078) et une contractualisation des vacations à court terme, et à long terme, la fin du système des vacations pour assurer des cours récurrents, et où l'usage des vacations servirait aux interventions extérieures ponctuelles. De plus, nous demandons une transparence de la part de la direction du Collège et de la présidence dans le traitement des dossiers de vacations.
- Un remboursement partiel (25 % ou 50 %) de l'abonnement de transport, en conformité avec la décision du Conseil d'État (2020-02-07/420 567), pour vacataires comme contractuels.
- À court terme, la mise en place de contrats d'ATER, en lieu et place des postes LRU indignes de l'université publique et à long terme, l'augmentation du nombre de titulaires ou la titularisation de tous les contractuels.
- Une exonération des frais d'inscription pour les doctorant·es, à minima pour ceux devant soutenir entre janvier et mars (mais est-il normal de payer pour pouvoir travailler?)
- Contre les violences sexistes et sexuelles, nous demandons la création d'un service d'accompagnement juridique et psychologique entièrement gratuit et composé de professionnels indépendants de l'université. La suspension à titre conservatoire des tâches d'encadrement des personnels accusés de harcèlement le temps de l'enquête et de la procédure. Nous demandons également une campagne de sensibilisation massive, afin de permettre la libération de la parole.

Le 5 et 6 décembre, je vote pour une liste en faveur des jeunes chercheur·es, je vote M22M!